



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°15 /2026

Objet : CAMION GRUE POSE DE PORTAIL - RUE PAUL CABET

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 132-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande déposée par l'entreprise SARL ATELIER JC

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et permettre le stationnement d'un camion grue, en raison de travaux de pose de portail pour un particulier demeurant 15 rue Paul CABET, il convient de réglementer la circulation dans cette rue.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue Paul CABET le lundi 26 janvier 2026 de 8h00 à 12h00, à l'exception des services de secours autorisés à emprunter la rue en sens interdit.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise SARL ATELIER JC.

ARTICLE 3 : L'entreprise s'engage à rétablir la circulation dans les meilleurs délais.

ARTICLE 4 : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges.

Monsieur le Responsable de la Police Municipale.

Monsieur le Responsable de l'entreprise SARL ATELIER JC.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 14 janvier 2026.

Le Maire,
Alain CARTRON

